

# Fiche de données de sécurité

## LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022

Version: 1.3.0

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: LGEP 2

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Lubrifiant.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Société: SKF MPT  
 Adresse: Meidoornkade 14  
 Code postal: 3992 AE  
 Ville: AE Houten  
 Pays: PAYS-BAS  
 E-mail: support.mpt@skf.com  
 Téléphone: +31 30 6307200  
 Page de garde: www.skf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)). Belgique: 070 245 245 (Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum)

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aquatic Chronic 3;H412

Effets nocifs les plus graves: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Déclarations de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

#### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification

# Fiche de données de sécurité

## LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022

Version: 1.3.0

Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(2-éthylhexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc	85940-28-9 288-917-4 01-2119521201-61	2,5 - 5 %	Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Chronic 2;H411
--	---	-----------	---

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

**Commentaires sur les ingrédients:** Les huiles minérales dans le produit contient < extrait de DMSO 3% (IP 346).

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

<b>Inhalation:</b>	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
<b>Contact cutané:</b>	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
<b>En général:</b>	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-inflammable mais combustible. Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Fiche de données de sécurité

### LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022

Version: 1.3.0

**Pour les non-secouristes:** Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Mettre des gants.

**Pour les secouristes:** En plus de ce qui précède: Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec: Oxydants forts. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil). Conserver à des températures inférieures à 45°C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite d'exposition professionnelle:** Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

**Méthodes de mesure:** Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

**Base légale:** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021, arrêté du 9 décembre 2021).

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés:** Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

**Équipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

## Fiche de données de sécurité

### LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022

Version: 1.3.0

**Equipement de protection individuelle, protection des mains:**

Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

**Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:**

Non exigé.

En cas de pulvérisation/formation de vapeurs d'aérosol: Porter un appareil de protection respiratoire. Type de filtre: A P. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Pâte
Couleur	Marron clair
Odeur	Aucune donnée
Solubilité	Non miscible avec: Eau.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	> 150 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s	(40 °C)
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	< 1000 kg/m <sup>3</sup>	(25 °C)
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

### 9.2. Autres informations

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants forts.

## Fiche de données de sécurité

### LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022

Version: 1.3.0

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter les températures >45°C.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé ou chauffé à de fortes températures, et les gaz toxiques suivants peuvent se former: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë - par voie orale:

##### LGEP 2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE (mix)		5057 mg/kg		Calculé	

##### Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(2-éthylhexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, cas-no 85940-28-9

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Rat	LD50		3000 mg/kg			

Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë - par voie cutanée:

##### LGEP 2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE (mix)		3205,2 mg/kg		Calculé	

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë - par inhalation:** : Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Corrosion/irritation cutanée:** Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Peut provoquer une irritation de l'oeil. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Sensibilité respiratoire et** Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

## Fiche de données de sécurité

### LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022

Version: 1.3.0

**cutanée:**

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Propriétés cancérigènes:** Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Toxicité pour la reproduction:** Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Exposition STOT unique:** Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Exposition STOT répétée:** Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

**Danger par aspiration:** Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien:** Aucun connu.

**Autres effets toxicologiques:** Aucun connu.

### RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(2-éthylhexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc, cas-no 85940-28-9**

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Cyprinodon variegatus		96hCL50	2,2 mg/l			

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas supposé biodégradable. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Supposé mobile dans les sols. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Les produits à base de pétrole peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

## Fiche de données de sécurité

### LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022  
Version: 1.3.0

#### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

**Catégorie de déchet:** Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 13 08 99\* déchets non spécifiés ailleurs

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

#### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** Ne s'applique pas. **14.4. Groupe d'emballage:** Ne s'applique pas.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Ne s'applique pas. **14.5. Dangers pour l'environnement:** Ne s'applique pas.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** Ne s'applique pas.

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

##### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

**Autres informations:** Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Dispositions spéciales:** Tableau maladie professionnelle n°36.

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119521201-61	Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(2-éthylhexyl, isobutyl et isopropyl), sels de zinc

#### RUBRIQUE 16 — Autres informations

##### Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.3.0	13/06/2022	Bureau Veritas HSE/ SRU	1, 3, 8-9, 11-12, 15-16

**Abréviations:** PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

## Fiche de données de sécurité

### LGEP 2

Remplace la date: 19/03/2021

Date de révision: 13/06/2022  
Version: 1.3.0

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative  
STOT: Specific Target Organ Toxicity

#### Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

#### Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

#### Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus.

#### Liste des déclarations H pertinentes

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Pays:

FR